



La CGT dans l'enseignement public, c'est la CGT Éduc'action.

Pour tous les personnels : titulaires et non-titulaires.

Que vous soyez AED, CUI, Instituteurs, Professeurs des Ecoles, Professeurs de Lycée Professionnel, CPE, COP, certifiés, agrégés, personnels administratif, personnels de santé ou des services sociaux, personnels de labo,... Vous pouvez adhérer à la CGT Éduc'action et construire avec nous une école qui forme et émancipe.

C'est le choix d'un syndicalisme unitaire, non corporatiste, confédéré.

Un syndicalisme qui ambitionne de transformer la société.

Pour nous, l'école n'est pas une marchandise. Le rôle de l'école est de permettre à l'élève de se construire pour devenir un citoyen libre : libre de ses choix, de ses orientations...

La rupture avec la politique dévastatrice pour la pédagogie et les effectifs de personnels n'a pas eu lieu. Si les suppressions de postes ont été stoppées, nous n'avons pas eu le droit à la création des 60 000 postes tant promis et les choses perdurent : classes surchargées, postes de remplaçant-e-s toujours aussi peu nombreux d'où pénuries de profs devant les élèves, formation initiale inadaptée, formation continue abandonnée, possibilités de muter historiquement basses,...

Adhérer



ET SI J'Y ÉTAIS ?

Pas de rupture non plus dans le dialogue social. On poursuit un jeu du pourrissement et d'annonces médiatiques, pseudo concertations sans écoute des personnels (programmes du 1^{er} degré, réforme du collège...). Comme sous Sarkozy, les coups de force sont la marque de fabrique d'un gouvernement et de personnels politiques qui ne sont revenus en rien sur les méthodes passées et sur les contre-réformes qu'ils avaient tant décriées auparavant ! Nous sommes clairement dans une lutte des classes et le gouvernement a définitivement choisi son camp, celui du capital et du patronat qui entend privilégier l'apprentissage aux dépens de la voie professionnelle publique.

Pour la CGT Éduc'action, réformer l'Éducation Nationale est un enjeu majeur et c'est ce qu'elle porte avec son projet pour l'École et la transformation de la société. Cela nécessite de sortir de l'austérité et des politiques libérales. Il faut donner les moyens financiers au service de la formation et de l'émancipation.

Revendiquer avec la CGT c'est lutter pour :

- L'égalité femmes/hommes,**
- L'amélioration de nos conditions de travail,**
- La revalorisation du salaire pour toutes et tous,**
- La création d'emplois statutaires,**
- Les moyens nécessaires pour l'Education prioritaire,**
- La retraite à 60 ans maximum ou avec 37,5 annuités...**

Retrouvez l'ensemble des revendications de la CGT sur le site UNSEN / le syndicat / nos orientations et revendications

CGT Educ'action 91

12, place des terrasses de l'Agora
91000 Évry

Tel : 01.60.78.41.49

Mail : sdencgt91@gmail.com

Site : www.cgteduc91.fr

Défendre nos droits, en gagnant de nouveaux !

		Titulaires	
		Condition d'obtention	Traitement, avancement et retraite
Congé Ordinaire	Au cours d'une période de 12 mois (de date à date), vous avez droit à 3 mois d'arrêt maladie à plein traitement, ensuite 9 mois à demi-traitement.		
Pour les Congés Longue Maladie (CLM) et Congé Longue Durée (CLD), n'hésitez pas à nous contacter au 01 60 78 41 49			
Temps Partiel Thérapeutique	Après six mois consécutifs de congé de maladie pour une même affection, après un CLM ou CLD, accordé pour une période de trois mois renouvelable dans la limite d'un an		Intégralité de son traitement, du supplément familial de traitement et de l'indemnité de résidence
Pour s'occuper d'un enfant né ou adopté à partir du 1er janvier 2004			
Congé Parental	Doit être présentée au moins 2 mois avant sa date de début (ou au moins 2 mois avant l'expiration de la période en cours pour le renouvellement, sous peine de cessation automatique du congé).		Congé non rémunéré, l'agent conserve ses droits à l'avancement. La période est prise en compte pour la retraite.
Congé de Formation	Accordé dans la limite des crédits prévus à cet effet et à la condition d'avoir accompli au moins l'équivalent de trois années à temps plein de services effectifs dans l'administration		Indemnité mensuelle forfaitaire égale à 85 % du traitement brut et de l'indemnité de résidence afférents à l'indice qu'il détenait au moment de sa mise en congé.
Disponibilité	Demande à transmettre au moins 2 mois avant la date d'effet		Réintégration à demander 2 mois au moins avant l'expiration Obligation de participer AU MOINS au mouvement intra départemental (premier degré) ou au mouvement intra académique (second degré)
Non Titulaires			
Congé Ordinaire	Après quatre mois de services , un mois à plein traitement puis un mois à demi-traitement Après deux ans de services , deux mois à plein traitement puis deux mois à demi-traitement Après trois ans de services , trois mois à plein traitement; puis trois mois à demi-traitement.		
Pour le Congé de Grave Maladie (CGM) n'hésitez pas à nous contacter au 01 60 78 41 49			
Congé Parental	Pour s'occuper d'un enfant né ou adopté à partir du 1er janvier 2004 La durée est prise en compte pour moitié dans la détermination des avantages liés à l'ancienneté.		

Militant-e-s de terrain, les élu-e-s CGT agissent avec vous pour améliorer votre carrière et vos conditions de travail. La CGT défend l'idée que vous devez pouvoir contrôler votre carrière. Nos élu-e-s, sur la base de l'intérêt du service public et des personnels, allient défense individuelle et collective en accord avec les valeurs de la CGT. Vous pouvez compter sur la détermination des Elu-e-s de la CGT pour agir face au manque de postes, aux blocages des mutations, à l'autonomisation des établissements et à la pression hiérarchique.

N'hésitez pas à nous contacter !!!

Pour suivre votre carrière

Promotion d'échelon	Courant Novembre
Mouvement inter départemental (1er degré) ou inter académique (2nd degré)	Courant Décembre Pour des conseils, n'hésitez pas à nous contacter au 01 60 78 41 49
Mouvement intra départemental (1er degré) ou intra académique (2nd degré)	Courant Mars Pour des conseils, n'hésitez pas à nous contacter au 01 60 78 41 49
Passage à la Hors Classe	Courant Juin

Face à l'arbitraire administratif Ne restez pas isolé-e-s !

LES PROFS DE PLUS EN PLUS VICTIMES
DE LA VIOLENCE SCOLAIRE.



Avec les suppressions de postes de ces dernières années et le développement de nouvelles méthodes de "management", les conditions de travail se sont dégradées. Pressions hiérarchiques, mise en concurrence des collègues, décisions arbitraires... Beaucoup trop de collègues souffrent au travail.

Exigeons une réelle médecine du travail dans l'Education Nationale.

Avec ses sections syndicales dans les établissements et dans les instances (CHSCT-D et CAPA), la CGT se bat pour que les personnels soient respectés !

Dès que la situation l'exige, ayez le bon réflexe, contactez le syndicat et ses représentants !

Exigeons une réduction du temps de travail

Les personnels enseignants n'ont été concernés, ni par le passage des 40h au 39h, ni par les réductions du temps de travail des 35h. La charge globale de travail des enseignant-e-s s'est considérablement alourdie et complexifiée, rendant le métier de plus en plus difficile. Dans le second degré, le blocage du point d'indice entraîne une chasse à l'heure sup. La mise en place de l'IMP, en transformant des décharges horaires en primes, aggrave encore cela.

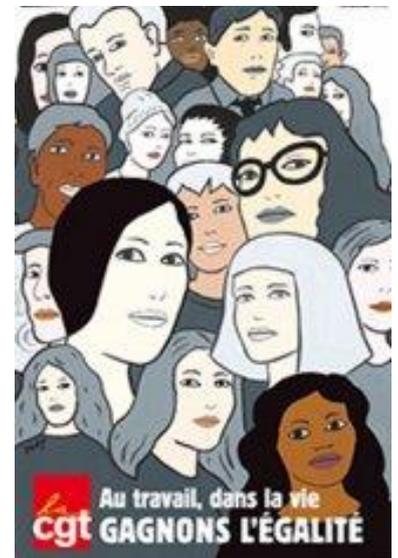
La CGT Éducation revendique une véritable réduction du temps de travail pour les enseignant-e-s, les temps de concertation doivent être reconnus par des diminutions du temps devant élève. Par exemple, dans le 1er degré, il faut une déconnexion du temps de l'enseignant de celui de l'enfant : 4 enseignant-e-s pour 3 classes et une réduction du temps d'enseignement à 18h.

Pour l'égalité femmes/hommes

Quelle que soit la catégorie des personnels, l'indice moyen des hommes est toujours supérieur à celui des femmes : celui de l'ensemble des enseignantes n'atteint que 89 % de l'indice moyen masculin. Les enseignantes sont plus nombreuses à subir la décote (19,2 % contre 18,7 %) et leur taux de pension est inférieur de 3,9 points.

La CGT agit pour l'application effective du principe "à travail égal, salaire égal" !

C'est dans une perspective d'émancipation et de progrès social pour toutes et tous que la CGT combat les inégalités de sexe, les idées et comportements sexistes, les stéréotypes culturels qui tendent à justifier et perpétuer les inégalités entre les femmes et les hommes.



Refusons la précarité

Depuis des années, l'Education Nationale organise la précarité en ayant recours aux contractuels et aux différents contrats-aidés. Elle crée une division entre les personnels qui pèse sur les statuts et les droits de tous. Elle est aujourd'hui un outil de dérégulation de l'ensemble des statuts et de pression à l'emploi pour un grand nombre de personnels. Elle fragilise aussi l'ensemble du système éducatif en déstabilisant les équipes, en ne permettant pas la formation des personnels et la pérennité de leurs actions et en les rendant dépendant de leur hiérarchie.

La CGT lutte pour un réel plan de titularisation, sur la base d'une titularisation sans condition de concours ni de nationalité.

Pourquoi me syndiquer à la CGT ?

Le syndicat est le lieu naturel pour que les salariés débattent, s'organisent et agissent.

Aucune avancée en matière de salaires, de conditions de travail, de lutte contre la précarité... n'a été obtenue sans action collective.

La CGT porte des revendications interprofessionnelles et les fait vivre dans ses syndicats, ses Unions Locales et ses Union Départementales.

Ce sont des lieux d'échange, de débat, mais aussi de convergence des luttes.

Adhérer à la CGT, c'est partager des valeurs communes basées sur la solidarité, la démocratie, le respect et l'action collective, rassembleuse et unitaire. La CGT Éduc'action ne vit que des cotisations de ses adhérent-es.



Quel est le rôle de la CGT ?

La raison d'être de la CGT est la défense des intérêts des salarié-e-s. La démarche de la CGT est, bien évidemment, tournée vers le collectif car seuls les acquis collectifs sont garants d'égalité de droit et peuvent avoir une pérennité, en revanche la défense des cas individuels n'est en aucun cas occultée dans cette démarche. La CGT défend et soutient l'individualité, pas l'individualisme.

Ainsi tout au long de l'année, à tous niveaux, la CGT vous représente dans diverses instances. De celles-ci dépendent les salaires, la formation, les conditions de travail, les mécanismes de promotion, les droits, l'exercice des libertés individuelles et collectives.

Le syndicat n'a qu'une force :

le nombre de syndiqué-es et leur engagement dans la vie syndicale!

Si je me syndique, quelle place aurais-je dans la CGT ?

Ce sont les adhérent-es de la CGT qui décident de l'orientation du syndicat, des propositions de la CGT et des actions à mener avec les salarié-es. Chacun-e compte pour un-e et participe à la vie démocratique de son syndicat. Chacun-e s'investit comme il / elle le souhaite !

Pour cela, le/la syndiqué-e a droit aux formations nécessaires (connaissance de la CGT et de ses revendications, journée d'étude...) et à des informations particulières (presse, infos juridiques, contenus revendicatifs...)

Se syndiquer c'est se donner la liberté d'agir, de faire valoir les droits individuels et collectifs.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite : Prendre contact Me syndiquer

Nom (Mme / M.) Prénom

Adresse

Code postal Commune

Tél. Mél

Lieu d'exercice



Retour à : CGT Éduc'action 91 ● 12 place des terrasses de l'Agora 91000 Évry ●

01.60.78.41.49 ● sdencgt91@gmail.com ●

Téléchargez directement le bulletin de syndicalisation sur www.cgteduc91.fr

La cotisation : 1% du salaire net, dont 66% donnent droit à une réduction / crédit d'impôt